

DEC131673DR15

Décision portant nomination de Mme Valérie FALCK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC) et nommant Mme Isabelle DAUGAREILH en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21/06/2013 ;

Considérant que Mme Valérie FALCK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 25 au 27 mars 2013 et du 22 au 25 avril 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie FALCK, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), à compter du 2 mai 2013.

Mme Valérie FALCK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie FALCK est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 mai 2013

La directrice de l'unité
Isabelle DAUGAREILH

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Montesquieu Bordeaux IV
Yannick LUNG